



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 81443

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les préconisations présentées par la Cour des comptes dans son rapport « Les concours publics aux établissements de crédit - bilan et enseignements à tirer » publié en mai 2010. Ce rapport préconise de construire une politique de rémunération durable en recommandant notamment, de « renforcer la transparence dans l'élaboration des politiques de rémunérations, en précisant qu'un rapport sur la politique de rémunération couvrant à la fois les mandataires sociaux et les professionnels de marché doit être présenté par la banque à son assemblée générale » Il souhaite donc qu'elle lui indique quels moyens elle entend mettre en oeuvre pour tenir compte de cette préconisation de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81443

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)